



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 45

Mercredi 4 décembre 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Chauffage: installation d'un poêle à bois au 1^{er} étage (en complément du chauffage existant, inchangé)

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: HA2

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 janvier 2025 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court). Durant la fermeture de l'administration municipale (fêtes de fin d'année), les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30 heures, du lundi au vendredi (exceptés les 25 et 26 décembre 2024 et les 1^{er} et 2 janvier 2025).

Court, le 4 décembre 2024

Municipalité de Court, administration municipale

Avis de construction

Requérants: JL Solutions Sàrl, par Gian Carlo Del Aguila Meza, La Grande Fin 94, 1784 Courtepin; Marie Guyaz Del Aguila Meza et Marko Antonio Del Aguila Meza, Seidenweg 17, 3012 Berne

Propriétaires: idem requérants

Auteur du projet: Espace CIM SA, par David Holenweg, Le Piolet 25, 1470 Estavayer-le-Lac

Emplacement: parcelle N° 1587, au lieu-dit «Rue de Bel-Air 19», 2738 Court

Projet: construction d'une habitation avec deux logements mitoyens, couverts à voitures, pompe à chaleur géothermique et panneaux solaires photovoltaïques

Chauffage: pompe à chaleur géothermique et panneaux solaires photovoltaïques

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 janvier 2025 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court). Durant la fermeture de l'administration municipale (fêtes de fin d'année), les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30 heures, du lundi au vendredi (exceptés les 25 et 26 décembre 2024 et les 1^{er} et 2 janvier 2025).

Court, le 4 décembre 2024

Municipalité de Court, administration municipale

Avis de construction

Requérante: Laura Chatelain, rue de Bel-Air 31, 2738 Court

Propriétaire: idem requérante

Auteur du projet: idem requérante

Emplacement: parcelle N° 204, au lieu-dit «rue de Bel-Air 31», 2738 Court

Projet: démolition de la cabane de jardin sis à la rue de Bel-Air 31a; construction d'un mur de soutènement de 1.2 m au Sud de la parcelle; remblayage à l'emplacement de la cabane à démolir (maximum 1.2 m de hauteur); construction d'un abri pour voiture ouvert sur 2 côtés; réalisation d'un nouvel accès à l'abri en pavés filtrants; infiltration des eaux propres récupérées sur le toit dans une tranchée drainante

Chauffage: inchangé

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 janvier 2025 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court). Durant la fermeture de l'administration municipale (fêtes de fin d'année), les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30 heures, du lundi au vendredi (exceptés les 25 et 26 décembre 2024 et les 1^{er} et 2 janvier 2025).

Court, le 4 décembre 2024

Municipalité de Court, administration municipale



Belprahon

Fermeture de l'administration communale

Pendant les Fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025.

Le Conseil communal et le personnel administratif vous souhaitent d'ores et déjà de Joyeuses Fêtes et une belle année 2025!

Belprahon, le 4 décembre 2024

Le Conseil communal



Champoz

Fermeture de fin d'année

Pendant les Fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025.

Le Conseil communal ainsi que le personnel vous souhaitent d'ores et déjà à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes.

Champoz, le 26 novembre 2024

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérants: Emilie et Jonathan Grosrenaud, rue des Sources 3, 2738 Court

Propriétaires: idem requérants

Auteur du projet: Raymond Heyer, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte

Emplacement: parcelle N° 2169, au lieu-dit «Rue des Sources 3», 2738 Court

Projet: rehaussement de la toiture, aménagement des combles, agrandissement du balcon Sud et rénovation intérieure



Crémines

Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 juin 2024

Conformément à l'article 68, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 juin 2024 a été déposé publiquement durant 20 jours (du 8 au 28 juillet 2024).

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 14 août 2024.

Crémines, le 4 décembre 2024

Le Conseil communal



Eschert

Fermeture du bureau communal

L'administration communale sera fermée pour les fêtes de fin d'année du mercredi 18.12.2024 dès 16h, jusqu'au lundi 6.1.2024, 9h.

Le Conseil ainsi que l'administration communale vous souhaitent, ainsi qu'à vos proches, un joyeux Noël et une année 2025 riche en belles choses.

Eschert, le 4 décembre 2024

Le Conseil et l'administration communale

Rapport d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officielle du laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués le 20.11.2024, ont montré que l'eau potable distribuée par la Commune est conforme aux exigences légales.

Aucun *Escherichia coli* ou Entérocoque n'a été détecté.

Qualité bactériologique: Les résultats d'analyse répondent aux exigences légales.

Eschert, le 4 décembre 2024

Le Conseil communal

Dérogations : art. 48 LAE, 80 LR et 12 al. 2, let. a RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 janvier 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 décembre 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Coordonnées: 2573982/ 1231383

S-0167489.1

Transformation MT de la production éolienne T3, parc éolien de la Montagne de Tramelan

- Nouvelle production éolienne 2100 kVA, avec transformation MT

Coordonnées: 2575744/ 1232291

S-0167490.1

Transformation MT de la production éolienne T4, parc éolien de la Montagne de Tramelan

- Nouvelle production éolienne 2100 kVA, avec transformation MT

Coordonnées: 2577218/ 1232226

S-0167491.1

Transformation MT de la production éolienne T5, parc éolien de la Montagne de Tramelan

- Nouvelle production éolienne 2100 kVA, avec transformation MT

Coordonnées: 2577684/ 1232096

S-0167492.1

Transformation MT de la production éolienne T6, parc éolien de la Montagne de Tramelan

- Nouvelle production éolienne 2100 kVA, avec transformation MT

Coordonnées: 2578421/ 1232901

S-0167493.1

Transformation MT de la production éolienne T7, parc éolien de la Montagne de Tramelan

- Nouvelle production éolienne 2100 kVA, avec transformation MT

Coordonnées: 2578639/ 1233242

L-0217874.1

Ligne souterraine 16 kV entre l'éolienne T3 et le poste HT de Tramelan

- Construction d'une nouvelle liaison souterraine

L-0217875.1

Ligne souterraine 16 kV entre l'éolienne T1 et le poste HT de Tramelan

- Construction d'une nouvelle liaison souterraine

L-0217877.1

Ligne souterraine 16 kV entre l'éolienne T5 et le poste HT de Tramelan

- Construction d'une nouvelle liaison souterraine

L-0217878.1

Ligne souterraine 16 kV entre les éoliennes T5 et T4

- Construction d'une nouvelle liaison souterraine

L-0217879.1

Ligne souterraine 16 kV entre les éoliennes T4 et T6

- Construction d'une nouvelle liaison souterraine

L-0217880.1

Ligne souterraine 16 kV entre les éoliennes T6 et T7

- Construction d'une nouvelle liaison souterraine

Les dossiers sont mis à l'enquête du 29.11.2024 jusqu'au 20.1.2025 dans les communes de Tramelan et Saicourt.

Les dossiers sont également disponibles pour consultation en ligne, à l'adresse suivante: <https://esti-consultation.ch/pub/4670/747c505e> et ce pendant le délai de mise à l'enquête.



Grandval

Modification ordonnance fonds pour efficacité énergétique

Lors de sa séance du 25 novembre 2024, le Conseil municipal a adopté une modification de l'ordonnance sur le fonds pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables.

Cette ordonnance entre en vigueur le 1^{er} décembre 2024, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre et peut être consultée au secrétariat durant les heures d'ouverture.

Voies de recours

Un recours peut être formulé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary

Grandval, le 4 décembre 2024

Le Conseil municipal

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours le poste suivant:

Chef/fe du service de l'Electricité à 100 %

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à chancellerie@moutier.ch: mercredi 18 décembre 2024.

Moutier, le 27 novembre 2024

Conseil municipal

Fermeture des bureaux de l'administration communale

Les bureaux de l'administration communale de Moutier seront fermés

**du lundi 23 décembre 2024 à 16 h
au vendredi 3 janvier 2025 (inclus)**

En cas d'urgence, nous vous rappelons le numéro du service de piquet des Services industriels (eaux et électricité): 032 494 12 12.

D'autres numéros d'urgence:

Police: 117

Pompiers: 118

Ambulance: 144

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Moutier, le 27 novembre 2024

Conseil municipal

Roches

Fermeture de l'administration communale

En raison des fêtes de fin d'année, les bureaux de l'administration communale seront fermés **du 20 décembre 2024 au 10 janvier 2025 inclus**. Réouverture dès le mercredi 15 janvier 2025.

Le Conseil communal ainsi que le personnel de l'administration souhaitent à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes ainsi que la santé et la joie pour 2025.

Roches, le 2 décembre 2024

Conseil communal

Saicourt

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

Pour:

S-0167487.1

Transformation MT de la production éolienne T1, parc éolien de la Montagne de Tramelan

- Nouvelle production éolienne 2100 kVA, avec transformation MT

Loveresse

Fermeture de l'administration communale

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé le jeudi 5 décembre 2024.

En remplacement, le bureau communal sera ouvert le vendredi 6 décembre 2024 de 9h30 à 11h30.

Merci pour votre compréhension.

Loveresse, le 29 novembre 2024

Conseil communal

Moutier

Avis de construction

Requérante: Abattoirs de Moutier et Environs SA, Rue de Soleure 20, 2740 Moutier.

Auteur du projet: M^{me} Séverine Oppliger, architecte EPF, Avenue de l'Avant-Poste 1, 1005 Lausanne.

Emplacement: parcelle N° 756 (DS 2764), au lieu-dit: «Rue de Soleure 20», commune de Moutier.

Projet: construction d'un local de découpe de viande annexe aux abattoirs, suppression de l'escalier extérieur et création d'une plateforme élévatrice, installation d'un climatiseur et d'un conduit de cheminée pour le fumoir sur la toiture de la nouvelle construction, ouverture d'une porte à l'intérieur et asphaltage d'une partie de la place au Nord et à l'Est de la nouvelle construction.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: UP23.

Seuls font foi les dossiers mis à l'enquête dans la commune mentionnée ci-dessus.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'**Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Projets, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle**. [[Cette opposition pourra se faire soit par écrit, soit par voie électronique. Dans ce dernier cas, l'opposition doit satisfaire aux prescriptions pour les communications électroniques et notamment être munie d'une signature électronique qualifiée (cf. art. 5 à 7 de l'ordonnance sur la communication électronique dans le cadre de procédures administratives [RS 172.021.2])].

Toute personne qui n'a pas fait opposition dans les délais est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- les oppositions à l'expropriation;
- les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx);
- les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort, Projets, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle

Saules

Fête de Noël de Saules 2024

*** Erratum ***

Contrairement à ce qui a été publié mercredi dernier, c'est bien la Fête de Noël 2024 qui est annulée et pas celle de 2025.

Saules, le 4 décembre 2024

Conseil communal

Sorvilier

Avis de construction

Requérant: Commune bourgeoise de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier

Auteur du projet: KD Architecture S.A., Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Emplacement: parcelle N° 800, au lieu-dit: «Métairie de Sorvilier 1»

Projet: Agrandissement de l'appartement dans la partie grange

Dimensions: selon les plans déposés

Construction: selon les plans déposés

Zone: agricole

Dérogation: art. 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 décembre 2024 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 27 novembre 2024

Le Conseil municipal

Tavannes

Avis de construction

Requérante: M^{me} Nicole Lehmann, Rue de Tramelan 32, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: LACK Cheminées SA, Chemin de la Foule 13, 2740 Moutier.

Projet: installation d'un poêle avec canal de fumée en façade sud du bâtiment Rue de Tramelan 32 sis sur la parcelle N° 1295 en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 décembre 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 27 novembre 2024

Le chef des travaux publics

Valbirse

Avis de construction

Requérante: Dakta SA, Alte Römerstrasse 31, 2542 Pieterlen.

Emplacement: parcelle N° 111, au lieu-dit: «La Lignière 4», Malleray, commune de Valbirse.

Projet: pose de vitrages dans la partie maçonnée des façades Sud et Est au rez de chaussée et sous la façade en lames de bois aux 1^{er}, 2^e et 3^e étages en façades Est, Nord et Sud; transformations intérieures pour la création de 6 appartements; aménagement d'un accès et de 12 places de stationnement non couvertes.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: PQ «La Lignière».

Zone de protection: périmètre de protection des sites.

Recensement arch.: bâtiment digne de protection, sous contrat de classement depuis le 28 janvier 2017 et ensemble bâti A.

Dérogation: art. 85 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 décembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 27 novembre 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Association Bikepark Valbirse, Sous les Colons 13, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelles N° 1841 et 1842, au lieu-dit: «Chemin des Vaches 7», Malleray, commune de Valbirse.

Projet: agrandissement de la zone en gravier filtrant au Nord des cabanes du télési, installation d'un panneau d'information sur l'ancienne fondation du télési, installation d'un box pour le rinçage des vélos avec bac de rétention et zone d'infiltration, installation d'une cuve de stockage des eaux usées de 10'000 litres, rénovation des WC existants et des deux lavabos avec raccordement dans la nouvelle citerne.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 janvier 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 décembre 2024

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Conseil général du 25 novembre 2024

Lors de sa séance du lundi 25 novembre 2024, le Conseil général a souverainement:

- élu les membres du Bureau du Conseil général pour l'année 2025:
- Patricia Salerno (Liste libre), présidente
- Alexandre Jolicorps (UDC et sympathisants), 1^{er} vice-président
- Eric Charpillot (PS et sympathisants), 2^e vice-président
- Nolwenn Fromaigeat (PLR et sympathisants) et Loïc Weber (HSV), scrutateurs.
- élu Alexandre Jolicorps (UDC et sympathisants) à la Commission de gestion et de surveillance en remplacement de Denis Weibel (UDC et sympathisants).
- élu Jennifer Raetzo (HSV) à la Commission scolaire en remplacement de Marc Utermann (PLR et sympathisants).
- approuvé la modification du cahier des charges de la Commission scolaire.
- accepté la motion 2024-01 «Des taxes adaptées aux coûts».
- accepté le postulat 2024-01 «Assainissement d'un étang et remise en valeur d'une aire de pique-nique à Pontenet».

Sous réserve du référendum facultatif, le Conseil général a:

- approuvé la suppression du Règlement communal sur le financement spécial «Renouvellement du matériel et des véhicules des sapeurs-pompiers Moron».
- approuvé le budget 2025 avec la quotité d'impôt communale à 2.0 (inchangée), le taux de la taxe immobilière à 1.5% (inchangé), le budget du compte global.

Conformément à l'article 40 du Règlement d'organisation de la commune mixte de Valbirse, le référendum peut être demandé par 5% des ayants droit au vote en matière communale dans les 30 jours suivant la présente publication. L'ayant droit au vote en matière communale doit apposer de sa main et lisiblement son nom, son prénom,

son année de naissance et son adresse sur la liste de signatures. Il y adjoint sa signature. La même demande de référendum ne peut être signée qu'une fois. Le référendum, accompagné des signatures, doit être déposé auprès du Conseil communal de Valbirse, rue Aimé Charpilloz 2, 2735 Bévillard.

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 26 novembre 2024
Commune mixte de Valbirse

Infos communales

Fermeture des guichets durant les Fêtes

Durant la période des Fêtes, les guichets de l'administration seront fermés du vendredi 20 décembre 2024 à midi au vendredi 3 janvier 2025. Toutefois, le lundi 23 et le mardi matin 24 décembre, une permanence téléphonique sera assurée au 032 491 61 73 pour toutes les questions liées au contrôle des habitants, ceci notamment pour procéder aux arrivées et aux départs. Les guichets retrouveront leurs horaires habituels dès le lundi 6 janvier 2025.

Les Autorités et le personnel communal vous souhaitent un joyeux Noël et une excellente nouvelle année!

Vice-mairie 2025

Lors de sa séance du 31 octobre, le Conseil communal a nommé Grégory Affolter en qualité de vice-maire pour l'année prochaine.

Coup de neuf pour le mobilier et la scène de la salle communale

Plusieurs éléments vétustes de la salle communale à Malleray ont été remplacés. Ainsi, 250 nouvelles chaises, 30 tables et 3 chariots ont été acquis. Des travaux de peinture, de revêtement du sol de la scène, d'adaptation d'éléments scéniques, de sonorisation, de confection de rideaux et de menuiserie ont été effectués. Ce coup de neuf, dont les coûts se montent à CHF 120'000.00, prendra fin dans le courant du mois de décembre avec l'installation d'un nouveau beamer.

A noter que la matinée organisée en octobre par la commune pour permettre à la population d'acquiescer l'ancien mobilier a rencontré un franc succès. La quasi-totalité des chaises et tables aura ainsi droit à une seconde vie.

Bévillard, le 2 décembre 2024
Commune mixte de Valbirse

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Calendrier des parutions 2024

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	01.05.2024	mercredi	36	32	04.09.2024	mercredi
1		03.01.2024	SUPPRIME	19	18	08.05.2024	mercredi	37	33	11.09.2024	mercredi
2	1	10.01.2024	mercredi	20	19	15.05.2024	mercredi	38	34	18.09.2024	mercredi
3	2	17.01.2024	mercredi	21	20	23.05.2024	JEUDI	39	35	25.09.2024	mercredi
4	3	24.01.2024	mercredi	22	21	29.05.2024	mercredi	40	36	02.10.2024	mercredi
5	4	31.01.2024	mercredi	23	22	05.06.2024	mercredi	41	37	09.10.2024	mercredi
6	5	07.02.2024	mercredi	24	23	12.06.2024	mercredi	42	38	16.10.2024	mercredi
7	6	14.02.2024	mercredi	25	24	19.06.2024	mercredi	43	39	23.10.2024	mercredi
8	7	21.02.2024	mercredi	26	25	26.06.2024	mercredi	44	40	30.10.2024	mercredi
9	8	28.02.2024	mercredi	27	26	03.07.2024	mercredi	45	41	06.11.2024	mercredi
10	9	06.03.2024	mercredi	28	27	10.07.2024	mercredi	46	42	13.11.2024	mercredi
11	10	13.03.2024	mercredi	29		17.07.2024	SUPPRIME	47	43	20.11.2024	mercredi
12	11	20.03.2024	mercredi	30		24.07.2024	SUPPRIME	48	44	27.11.2024	mercredi
13	12	27.03.2024	mercredi	31		31.07.2024	SUPPRIME	49	45	04.12.2024	mercredi
14	13	04.04.2024	JEUDI	32	28	08.08.2024	JEUDI	50	46	11.12.2024	mercredi
15	14	10.04.2024	mercredi	33	29	14.08.2024	mercredi	51	47	18.12.2024	mercredi
16	15	17.04.2024	mercredi	34	30	21.08.2024	mercredi	52		25.12.2024	SUPPRIME
17	16	24.04.2024	mercredi	35	31	28.08.2024	mercredi				

Dernière édition 2024 Mercredi 18 décembre

Première édition 2025 Mercredi 15 janvier